

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 octobre 2007

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 125 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Michel ACREMENT - René AINARDI - Zaven ALEXANIAN - Francis ALLOUCH - Robert ASSANTE - Jean AYLÉ - Marcel BENASSI - Mireille BENEDETTI - Salomon BENICHOU - Jean-Marc BENZI - Roger BERANGER - Marc BERNARD - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Philippe BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALÈM - Eugène BOUJOT - Valérie BOYER - Robert BRET - Sylvie BRUNET - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - Nicole CANTREL - Christian CARBONEL - Marie-Thérèse CARDONA - Anne-Marie CARNUS - Benjamin CHAPPE - Gérard CHENOZ - Jean-Claude COLOMBO - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Paul-Jean CRISTOFARI - Paul DAUMAS - Claude DAUMERGUE - Alain DE GANTES - Pierre DEFENDINI - Nicole DESMATS - Christiane DINARDO - Sylvia DOUCET - Frédéric DUTOIT - Janine ECOCHARD - Michelle EMERY - Monique ENGELHARD - André ESSAYAN - Michel FORNERIS - Claude FRIGANT - Claude GALLIZIA - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Daniel GILER - Catherine GINER - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Jean-Claude GUERAUD - Robert HABRANT - Michel ILLAC - Jean-Claude IMBERT - Bernard JACQUIER - Henri LAFITE - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Marie-Yves LE DRET - Eric LEOTARD - Ange LETTIERI - Antoine LORENZI - André MALRAIT - Stéphane MARI - Jean-Claude MARIN - Guy MARTIN - Patricia MASSARO - Jean-François MATTEI - Didier MAURY - Christian MAYADOUX - Muriel MENCACCI-GRAND - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Laurent MICHEL - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Maryse MONOD - Jean MONTAGNAC - Yves MORVAN - Marie-France MOURET - Nabil M'RAD - Pascal MUNIER - Renaud MUSELIER - Bernard OLIVER - Christine ORTIZ - Marie-Françoise PALLOIX - Pierre PARSY - Christyane PAUL - Pierre PENE - Gérard PEPE - Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Maurice PETIT - Claude PICCIRILLO - Monique ROBINEAU - Jacques ROCCA SERRA - Jean-Louis ROFFO - Georges ROSSO - Henri RUGGERI - Roger RUZE - André SABDES - Philippe SANMARCO - Catherine SANTINI - Danielle SERVANT - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Pierre TEISSEIRE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Louis TOURRET - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Lucien WEYGAND - Séréna ZOUAGHI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Guy MARTIN - Gabrielle ANTONI représentée par Antoine LORENZI - Olivier BLANC représenté par Laurent MICHEL - Geneviève BOBBIA-TOSI représentée par Michel ILLAC - Annick BOET représentée par Robert BRET - Jean-Louis BONAN représenté par Jean-Claude GUERAUD - Jean BONAT représenté par Benjamin CHAPPE - Eric DIARD représenté par Pierre PARSY - Jean DUFOUR représenté par Marie-Françoise PALLOIX - Marie-Thérèse FOURNIER représentée par Maxime TOMMASINI - Françoise GAYDA représentée par Jean-Pierre BERTRAND - Samia GHALI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Albert GUIGUI représenté par Jean-Marc BENZI - Bernard LIEBGOTT représenté par Alain DE GANTES - Patrick MAGRO représenté par Elisabeth PERRENOT-MARQUE - Patrick MENNUCCI représenté par François-Noël BERNARDI - René OLMETA représenté par Francis ALLOUCH - Christian PELLICANI représenté par Christine ORTIZ - Pierre PENE représenté par Jean AYLÉ - Michel PEZET représenté par Stéphane MARI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Christian RAYNAUD représenté par Alain LAURENS - Claudine SOLERIEU représentée par Francis ALLOUCH - Claude VILLANI-LEONI représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Pauline BANZO - Jean-Jacques BONTOUX - Bernard GUARINO - Mourad KAHOU - Michèle LARIVIERE - Pierre-François PAOLACCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

URB 944/07/CC

■ Plan Local d'Urbanisme de Saint-Victoret- Modalités de concertation de la 1ère procédure de révision simplifiée

DUFHURBA 07/293/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La « Charte pour l'Action et la Solidarité Communautaires », signée par l'ensemble des Communes membres, prévoit une étroite concertation avec les communes dans l'exercice des compétences en matière d'urbanisme.

Le Plan d'Occupation des Sols de Saint-Victoret a fait l'objet d'une révision approuvée le 21 décembre 2002, d'une mise à jour en date du 20 janvier 2003 et enfin, de modifications approuvées les 27 juin 2002, 20 décembre 2003 et 10 octobre 2005. Une procédure de modification a été engagée le 26 mars 2007.

Par courrier en date du 16 juillet 2007, la commune a demandé à la Communauté Urbaine MPM d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme pour un projet d'extension d'une zone constructible qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du POS et ne comporte pas de graves risques de nuisance. Ce projet, lié à la restauration du Château pour l'accueil du nouvel Hôtel de Ville, nécessite une légère réduction d'une zone naturelle au profit d'une zone U et une réduction d'un espace boisé classé dans le secteur du parc du Château.

En effet, les locaux de l'actuel Hôtel de Ville ne sont plus adaptés pour accueillir correctement le public. Celui-ci sera transféré dans le Château, bâtiment ancien et vétuste, nécessitant des travaux de restauration. Le projet architectural prévoit des extensions dont les emprises sont situées dans le parc inscrit en zone naturelle avec un espace boisé classé. Le projet ne porte pas atteinte aux arbres pluri-centennaires d'essences rares. Le site du Château et du parc boisé, espace de verdure en centre-ville bordé par la Cadière, constitue un lieu bucolique pour les représentations officielles et adapté pour l'accueil du public. Les abords du Château ont déjà fait l'objet d'aménagement de places de stationnement et d'espaces verts.

Conformément aux dispositions légales, ce projet qui nécessite une adaptation du document d'urbanisme, entre dans le cadre d'une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci a été engagée par arrêté du Président de la Communauté Urbaine en date du 10 septembre 2007.

Pour mener à bien cette procédure, il appartient à l'organe délibérant de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole de définir les modalités de la concertation associant les habitants, les associations et les personnes concernées.

A cet effet, il est prévu que pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, soit tenu à la disposition du public, en Mairie de Saint-Victoret et au siège de la Communauté Urbaine, un dossier explicatif comprenant en outre un registre d'observations.

Le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme fera l'objet d'une enquête publique avant d'être approuvé par la Communauté Urbaine.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- La délibération du Conseil Municipal de Saint-Victoret en date du 12 septembre 2007 demandant à la Communauté Urbaine MPM d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan Occupation des Sols.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Président de la Communauté Urbaine a, par arrêté, engagé la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Victoret, pour un projet d'extension d'une zone constructible qui ne porte pas atteinte à l'économie générale du POS et ne comporte pas de graves risques de nuisance. Ce projet est lié à la restauration du Château pour l'accueil du nouvel Hôtel de Ville qui nécessite la réduction d'une zone naturelle et d'un espace boisé classé dans le secteur du parc du Château.
- Qu'il convient de définir les modalités de la concertation associant les habitants, les associations et les personnes concernées.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

La concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, pendant toute la durée de l'élaboration du projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera formalisée par la mise à disposition du public en Mairie de Saint-Victoret et au siège de la Communauté Urbaine, d'un dossier explicatif comprenant en outre un registre d'observations.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine saisira Monsieur le Président du Tribunal Administratif en vu de la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
- Sous Politique C120 – Nature 6226 – Fonction 824.

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'Espace Communautaire -
Urbanisme

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Claude VALLETTE

Jean-Claude GAUDIN